

Cadre réservé ENSEIS :

Nom formateur référent filière :

Date validation attestation :

Signature du formateur :

ATTESTATION EMPLOYEUR

NOM :

PRENOM :

Formation(s) demandée(s) :

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	<input type="checkbox"/>
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	<input type="checkbox"/>
EDUCATEUR SPECIALISE	<input type="checkbox"/>
MONITEUR EDUCATEUR	<input type="checkbox"/>
ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	<input type="checkbox"/>

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR

Numéro SIRET :

Code NAF :

IDCC de la Convention collective :

Nom de l'établissement

Adresse

Localité.....

CP Ville

Nom/prénom du Directeur

TéléphoneMail

Nom/prénom du tuteur.....

Fonction du Tuteur.....Diplôme obtenu*

TéléphoneMail

Nom/prénom et fonction du signataire de la convention de formation.....

** Suivant les arrêtés du 22 août 2018 à l'article 4, pour les formations ASS-EJE-ES, le tuteur doit être titulaire du même diplôme d'état que celui préparé par l'apprenti ou le salarié en formation. Pour les formations AES-ME, le tuteur doit être titulaire soit d'un diplôme d'état équivalent ou supérieur que celui préparé par le salarié en formation ou l'apprenti.*

CONTRAT DE TRAVAIL

(à la date d'entrée en formation)

Contrat d'apprentissage du au

Contrat de professionnalisation du au

CDI depuis le

Autre / Précisez.....

Temps plein

Temps partiel %

TYPE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Pour la formation d'Assistant de Service social en CPF transition professionnelle

Prise en charge du coût de la formation : 24 099 €* pour les trois années de formation.

Pour la formation d'Educateur de Jeunes Enfants en contrat de professionnalisation ou CPF transition professionnelle

Prise en charge du coût de la formation : 20 775 €* pour les trois années de formation.

Pour la formation d'Educateur Spécialisé en contrat de professionnalisation ou CPF transition professionnelle

Prise en charge du coût de la formation : 20 082.50 €* pour les trois années de formation.

Pour la formation de Moniteur Educateur en contrat de professionnalisation ou CPF transition professionnelle

Prise en charge du coût de la formation : 13 157.50 €* pour les deux années de formation.

Pour la formation d'Accompagnant Educatif et Social contrat de professionnalisation ou CPF transition professionnelle

Prise en charge du coût de la formation : 6 699 €* pour une année de formation.

Précisez le nom de(s) l'organisme(s) financeur(s) :

En cours Accord*

**Tarif 2022, si vous avez obtenu un accord de financement, veuillez joindre le document notifiant cette prise en charge.*

** Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage le montant total des frais de formation est pris en charge en totalité par l'OPCO pour le secteur privé ou le CNFPT pour le secteur public suivant le barème de France Compétences.*

Je soussigné(e)

Directeur de (Nom de l'établissement)

S'engage à recruter en contrat d'alternance pour la durée de la formation prévue :

Nom prénom¹ :

Né.e. le :

Résidant :

Formation préparée : DEAES DEASS DEEJE DEES DEME

sur un mi-temps minimum sur un poste correspondant à la formation² durant toute la durée de sa formation
(nous vous rappelons que, conformément à la réglementation, les stages obligatoires durant la formation sont à effectuer à temps plein).

Date d'embauche :

L'engagement de l'entreprise est conditionné :

- à l'obtention de la sélection pour le diplôme visé

- à l'acceptation du dossier de l'alternant sur Parcoursup pour les formations du supérieur.

J'atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Cachet et signature de l'Etablissement

Fait à....., le

L'entrée en formation sera définitive lorsque l'établissement employeur et l'ENSEIS auront signé la convention de formation dans le cadre du contrat de travail et pour le contrat d'apprentissage dès réception du CERFA signé par toutes les parties et visé par la SEPR.

¹ Nom et prénom du candidat

² Dans le cas d'un salarié occupant un emploi hors du champ social ou médico-social (et/ou hors champ de la petite enfance pour les EJE), celui-ci effectuera des stages d'immersion sur des terrains professionnels qualifiants :

- Pour la formation Moniteur Educateur : 980h de stage pratique

- Pour la formation d'Educateur Spécialisé et d'Educateur de Jeunes Enfants : 2100 h de stage pratique

- Pour la formation d'Assistant de Service Social : 1820 h de stage pratique

- Pour la formation d'Accompagnant Educatif et Social : 840h de stage pratique

DESCRIPTIF DU POSTE OCCUPE PENDANT LA FORMATION

A compléter obligatoirement

d'Assistant de Service Social

Candidat :

d'Educateur de Jeunes Enfants

.....

d'Educateur Spécialisé

de Moniteur Educateur

d'Accompagnant Educatif et Social

Fait à, le

Cachet et signature de l'Etablissement employeur